

23 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR & CIE

(Eurolist)

Par courrier du 17 octobre 2006, reçu le jour même, complété par des courriers des 18 et 20 octobre, la société par actions simplifiées Altium Capital Gestion (1) (84, avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte du FCPR Generali Capital Développement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 octobre 2006, par suite d'une cession sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR & CIE et détenir pour le compte dudit fonds, 24 262 actions ALTAMIR & CIE représentant autant de droits de vote, soit 4,50% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Anciennement Apax Capital Gestion.

(2) Sur la base d'un capital composé de 539 041 actions représentant autant de droits de vote.